

Technicien Prélèvement Air - Rejets Atmosphériques chez Kali'Air H/F – CDI

Pour renforcer son équipe CENTRE, Kali'Air recherche un.e Technicien.ne Prélèvement Mesures Air - Rejets atmosphériques au sein de son agence de Semoy, près d'Orléans.

Votre mission :

- * Vous vous déplacez sur les sites de vos clients industriels pour réaliser des mesures et des prélèvements d'agents chimiques dangereux ainsi que des suivis de la qualité de l'air sur tout type de sites industriels ou tertiaires.
- * Vous êtes responsables de la préparation et la gestion de l'ensemble du matériel de prélèvement et d'analyse sur site (analyseurs automatiques ou méthodes manuelles).
- * Vous êtes garant.es du respect des règles de sécurité des personnes et des biens durant vos prestations.
- * Après chaque intervention, vous gérez les échantillons, exploitez les résultats d'analyse et rédigez les rapports d'essais.

Votre Profil :

- * Femme ou homme de terrain, de formation technique supérieure type BTS/DUT/Licence Chimie ou Mesures Physiques, vous justifiez idéalement d'une expérience réussie en prélèvement d'air.
- * Vous vous projetez dans un métier dynamique et diversifié et vous savez allier autonomie et travail en équipe.
- * Vous préférez travailler en extérieur et prendre de la hauteur, au sens propre comme au sens figuré, car il faut monter à hauteur de cheminée des industries (en moyenne 10-20 mètres jusqu'à 90 mètres).
- * Les déplacements régionaux (Permis B indispensable), les découchages et le port de charges lourdes sont votre quotidien.
- * Vous aimez le contact et êtes soucieux.se de la qualité de service pour vos clients.
- * Vous avez un attrait pour la technique et vous savez prendre des initiatives.
- * Rigoureux.se et organisé.e, vous êtes capables de gérer vos missions tout en suivant les procédures.

Rémunération et Avantages du poste :

25 à 27 K€ / an sur 12 mois - 38H Hebdomadaire - Débutant accepté

Voiture de fonction avec participation financière

Prise en charge du carburant Domicile - Lieu de travail

Primes de vacances et de découchage

Ticket Restaurant (60% de prise en charge)

Mutuelle Santé Niveau 2 (70% de prise en charge)

Convention collective : SYNTEC